

**EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT,  
TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (US) OU À CANUTEC  
(CANADA) AU 1-888-226-883-2273**

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR**
**1.1 Identification du produit :**
**Nom commercial :** MAD DOG™ K PLUS

**1.2 Usages recommandés :** Herbicide du Groupe 9 PCP # 32457

**1.3 Distribué par :**

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.

Services techniques de Loveland : 1-800-328-4678 • courriel de la personne responsable de cette FDS: retail-SDS@nutrien.com

**1.4 Numéro d'urgence 24 h: 1-800-561-8273 • Chemtrec: 1-800-424-9300 • CANUTEC: 1-888-226-883-2273**
**2. IDENTIFICATION DES RISQUES**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Toxicité aiguë – Orale	Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë - Inhalation	Catégorie 4	H332
Dommage/Irritation oculaire	Catégorie 2B	H320
Corrosion/Irritation cutanée	Catégorie 2	H315

**2.2 Éléments d'étiquetage**


Termes d'avertissement :

ATTENTION

Codes de danger :

 H302 – Nocif en cas d'ingestion.  
 H332 – Nocif si inhalé.  
 H320 – Provoque une irritation oculaire.  
 H315 – Provoque une irritation cutanée.

 Conseils de prudence :  
 (Prévention)

 P264 – Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.  
 P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.  
 P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 – Porter des gants et des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

 Conseils de prudence :  
 (Intervention)

 P301+P312 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P330 – Rincer la bouche.  
 P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer.  
 P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
 P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P320 – Un traitement spécifique est urgent (voir la section PREMIERS SOINS sur l'étiquette du produit).  
 P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
 P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

 Conseils de prudence  
 (Entreposage)

Non requis ou non applicable.

 Conseils de prudence :  
 (Élimination)

P501 – Éliminer le contenu/récipient en respectant la réglementation locale, provinciale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

Aucun connu.

### 3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.2 Mélanges

Ingrédients chimiques	N° de CAS	Concentration [%]
Sel de potassium de glyphosate	70901-12-1	40-60 %   540g/L

Les ingrédients non listés sont de propriété privée ou ne représentent pas de danger.

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

##### En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

##### En cas de contact avec la peau/vêtements :

Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.

##### En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes : Les vapeurs et le brouillard de pulvérisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

#### 4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers éventuels

Traitement : Traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

**POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.**

Avoir l'étiquette, le contenant ou le nom du produit ainsi que son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

**REMARQUES POUR LE MÉDECIN :** Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin et les réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

### 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, brouillard d'eau, produit chimique sec ou autre moyen d'extinction approprié pour combattre le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre le feu : Pendant un incendie, la fumée qui se dégage peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variée qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et des oxydes de phosphore.

**5.3 Équipement de protection et précautions particuliers pour les pompiers**

Équipement de protection particulier pour les pompiers : Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Considérer l'utilisation de supports à tuyaux autonomes ou de lances à régulation. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des contenants en raison de l'incendie. Les liquides enflammés peuvent être éteints par dilution dans l'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau direct pour ne pas répandre le feu. Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Les liquides enflammés peuvent être déplacés en rinçant avec de l'eau pour protéger le personnel et minimiser les dommages à la propriété. Contenir l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie si c'est possible, sinon elle pourrait causer des dommages à l'environnement. Consulter les sections « Mesures en cas de déversements accidentels » et « Renseignements écologiques » de cette fiche signalétique.

---

**6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

---

**6.1 Précautions personnelles, équipement de protection individuelle et mesures d'urgence**

Précautions personnelles : Ne pas toucher les contenants endommagés ou les matériaux déversés à moins de porter un équipement de protection approprié. Garder le matériel en amont par rapport au vent. Tenir à l'écart des zones basses. Aérer les endroits clos avant d'y entrer.

**6.2 Précautions environnementales**

Précautions environnementales : Empêcher les fuites ou les déversements s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Ne pas contaminer l'eau.

**6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Tenter d'endiguer ou de contenir les déversements si possible. Ne pas libérer ces substances dans l'environnement. Déversements majeurs : Endiguer le produit déversé si possible. Excaver le sol fortement contaminé. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dissémination. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants appropriés. Après récupération du produit déversé, bien rincer la zone touchée avec de petites quantités d'eau. Déversements mineurs : Absorber le produit déversé avec une matière absorbante (p. ex. tissu, laine). Bien nettoyer la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation. Pour l'élimination des résidus, consulter la section 13 « Élimination » de cette fiche signalétique.

---

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire**

Conseils pour une manipulation sécuritaire :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs du produit. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée au produit. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Ne pas déverser dans les égouts. Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Faire attention lors de la manipulation et de l'entreposage. Bien se laver avant de manger, boire et/ou fumer.

**7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire**

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants :

Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des enfants, des animaux, des aliments de consommation humaine, des aliments pour animaux et des engrais. Garder tout produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver à une température supérieure à -5 °C.

**8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**
**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**

Non requis normalement.

**8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION**
**Mesures d'ingénierie :**

Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE**

Ingrédients	Type	Valeur
Aucun ingrédient listé		

**Mesures de protection individuelle :**

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé.

Protection de la peau : Le port de vêtements résistants aux produits chimiques est recommandé. Laver fréquemment les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Le port de gant en néoprène est recommandé. Être au fait que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de les changer fréquemment.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation des vapeurs ou du brouillard, porter un appareil respiratoire approprié. Porter une protection respiratoire durant les opérations de pulvérisation ou de brumisation. Porter un appareil respiratoire purificateur d'air certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques si requis. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues ou si les appareils respiratoires purificateurs d'air ne procurent pas une protection suffisante.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 APPARENCE :** Liquide.

**ODEUR :** Inodore à légère odeur d'amine.

**SEUIL OLFACTIF :** Aucune donnée disponible.

**COULEUR :** Jaune.

**pH :** 4,4 (solution à 1 %)

**POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :** Aucune donnée disponible / 0 °C.

**POINT D'ÉBULLITION :** 113 °C.

**POINT D'ÉCLAIR :** > 113 °C (estimation).

**INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) :** Aucune donnée disponible.

**LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION :** Aucune donnée disponible.

**TENSION DE VAPEUR :**  $1,75 \times 10^{-7}$  mm Hg @ 25 °C (glyphosate acide libre).

**SOLUBILITÉ :** Miscible.

**COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU :**  $4,5 \times 10^{-4}$  (glyphosate acide libre).

**POINT D'AUTO-INFLAMMATION :** Aucune donnée disponible.

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** Aucune donnée disponible.

**VISCOSITÉ :** 0,043 cPo (ou mPa s) @ 20 °C | 0,018 cPo @ 40 °C

**POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 1,16 g/mL

**MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,16 kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**
**10.1 Réactivité**

Stable.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable sous des conditions normales. Peut réagir si en contact avec des contenants de fer, d'acier galvanisé ou d'acier non revêtu pour produire un gaz d'hydrogène inflammable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction sous des conditions normales d'utilisation. Ne se polymérisera pas.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et lumière directe du soleil.

**10.5 Substances incompatibles**

Fer, acier galvanisé, acier non revêtu et matériaux alcalins.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Durant un incendie, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et/ou des oxydes de phosphore peuvent être libérés.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**
**11.1 Voies d'exposition probables**

Ingestion. Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

**CL<sub>50</sub> (rat)** : > 4,86 mg/L (4 h)

**Toxicité orale aiguë DL<sub>50</sub> (rat)** : >5000 mg/kg

**Toxicité cutanée aiguë DL<sub>50</sub> (rat)** : >2000 mg/kg

**Estimations de toxicité aiguë** : Aucune donnée disponible.

**Irritation cutanée (lapin)** : Irritant léger.

**Irritation des yeux (lapin)** : Irritant.

**Toxicité spécifique à un organe cible** : Aucune donnée disponible.

**Aspiration** : Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation cutanée (cobaye)** : N'est pas un sensibilisant.

**Potentiel carcinogène** : Aucune donnée disponible.

**Mutagénicité des cellules germinales** : Aucune donnée disponible.

**Effets interactifs** : Aucun connu.

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**
**12.1 Écotoxicité**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, il n'est pas exclu que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

**Données écologiques**
**Produits**
**Espèces**
**Résultats des tests**

Produits	Espèces	Résultats des tests
Glyphosate acide	Truite arc-en-ciel	CL <sub>50</sub> – 8,2 mg/L – 96 heures
	Crapet arlequin	CL <sub>50</sub> – 14 mg/L – 96 heures
	Méné à tête de boule	CL <sub>50</sub> – 9,4 mg/L – 96 heures
	Barbue de rivière	CL <sub>50</sub> – 16 mg/L – 96 heures
	Saumon quinnat	CL <sub>50</sub> – 20 mg/L – 96 heures
	Saumon soho	CL <sub>50</sub> – 22 mg/L – 96 heures
	Daphnia magna	CE <sub>50</sub> – 24 mg/L – 48 heures

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur aucun plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Dans le sol (1/2 vie) : 3 – 30 jours approximativement.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Considéré comme faible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Se lie solidement dans le sol.

**12.5 Autres effets indésirables**

Évaluation : Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination non professionnelle.

**13. ÉLIMINATION**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**NE PAS** réutiliser les contenants à d'autres fins. Ce contenant est recyclable et doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

Communiquer avec son détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'emporter les contenants au site de collecte, faire un triple rinçage des contenants vides, ou les rincer avec de l'eau sous pression, en ajoutant les rinçures à la cuve du pulvérisateur. Rendre les contenants rincés impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, disposer des contenants conformément aux exigences provinciales. Pour des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour consommation humaine et les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAD DOG™ K PLUS

N° FDS : 32457-21-LPI

Révisions à la FDS : NOUVELLE

Date de publication : 06/29/2021

Remplace : 12/13/2016

### 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

#### 14.1 Transport terrestre

Description TMD/DOT : NON RÉGLEMENTÉ

### 15. RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA		HMIS			
1	Santé	0	Moindre	1	Santé
0	Inflammabilité	1	Légère	0	Inflammabilité
0	Instabilité	2	Modérée	0	Réactivité
		3	Élevée	X	ÉPI
		4	Grave		

**LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) – Liste des substances domestiques (LSD) :** Toutes les composantes de ce produit sont sur la LSD ou exemptées.

**Information concernant la Loi sur les produits dangereux :** Conformité au Règlement sur les produits contrôlés (RPC) : Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés canadien (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le RPC.

**Classification SIMDUT :** Exempté.

**Code national de prévention des incendies :** Sans objet.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :** Nouvelle.

**PRÉPARÉ PAR :** Service des homologations et affaires réglementaires

**RÉVISÉ PAR :** Service de santé environnementale et de sécurité

**N° D'HOMOLOGATION en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires :** 32457

*™MAD DOG est une marque de commerce de Loveland Products Canada, Inc.*

**Limitation de responsabilité :** Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.